

## LES MISSIONS CONFIEES

En fonction du premier parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- Participation à la définition d'un plan de communication externe ou interne
- Rédaction de contenu print et web
- Organisation d'événements
- Gestion des relations presse
- Réalisation de veille et d'études
- Participation à des projets marketing
- Animation de réseaux sociaux
- ...

## LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Junior

**Tous les étudiants sont diplômés au minimum d'un Bac +2 : BTS, DUT, licence.**

Les étudiants sont issus pour 1/3 d'entre eux de formation en communication mais les 2/3 restants viennent pour se former à la communication suite à un parcours initial en marketing, développement commercial, tourisme, gestion, web...

Chacun d'entre eux possède des compétences et des connaissances diverses. À l'ENC Communication, nous privilégions les travaux de groupe, qui leur permettent de s'enrichir et d'apprendre les uns des autres.

## RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPRISE

3 jours par semaine en entreprise - 2 jours à l'école

*du lundi au mercredi en entreprise*

## LE PROGRAMME

L'objectif ? Acquérir une polyvalence et participer à toutes les étapes liées à la stratégie de communication grâce à des cours de :

STRATÉGIE DE COMMUNICATION	RELATIONS PRESSE
MARKETING	FABRICATION
DROIT DE LA COMMUNICATION	PAO (InDesign, Photoshop, Illustrator)
NÉGOCIATION COMMERCIALE	OUTILS DE BUREAUTIQUE
BUSINESS ENGLISH	BUDGÉTISATION
COMMUNICATION DIGITALE	ÉVÉNEMENTIEL EN ENTREPRISE

## LES MODES DE RÉMUNÉRATION

2 types de contrat et de modes de rémunération :

### LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis a été prolongée pour les contrats signés **jusqu'au 31 décembre 2022**.

L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 43% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

### LA CONVENTION DE STAGE ALTERNÉ

10 mois avec une indemnisation d'environ 30% du SMIC au prorata du temps passé en entreprise. L'étudiant paie la formation.